

République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 AVRIL 2024

### Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette

commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de

Présents : 16 Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à

l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Excusés : 10

Pouvoirs : 10

### Présents:

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

### Excusés avec pouvoir:

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

### Absents:

Julien DETREZ Béatrice ALIPHAT Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres

### Séance du 12 AVRIL 2024

DCM N°2024-28 : Finances - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2023

Rapporteur: Marie-Aude PEZERIL

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023 après constatation des résultats définitifs lors de l'arrêt du compte administratif.

A cet effet, il est rappelé à l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	1 095 544,07	259 428,14
Déficit	/	/
Résultat reporté en €		
Excédent	/	839 336,54
Déficit	612 400,24	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	483 143,83	1 098 764,68

Compte tenu des dépenses engagées, non mandatées, et des recettes en restes à réaliser :

483 143,83 €
581 736,35 €
-746 543,32 €
318 336,86 €

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- D'affecter 200 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De laisser en report à nouveau, au compte 002, la somme de 898 764.68 €

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20240412-DEL2024-28-DE Date de réception préfecture : 19/04/2024



### République française - Département des Bouches-du-Rhône - Arrondissement d'Istres Ville de Saint-Mitre-les-Remparts

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 AVRIL 2024

L'exposé de Marie-Aude PEZERIL entendu,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

**VOTE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget de l'exercice 2024 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
  Recettes en € : 898 764,68 €
- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
  Recettes en € : 200 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance, Christelle PAKULIC

Le Maire, Vincent Goyet

